Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600941-20251216-D_2025_131-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2025-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2025.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Jean-Pierre JOUBIOUX, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jennifer RIO pouvoir à David DEMÉ, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Dominique ILLIEN pouvoir à Serge LE VAGUERESSE.
Absents : /

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Avenant à la convention de partenariat culturel entre les médiathèques d'Hennebont et de Kervignac

Rapporteur : Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe

Par délibération en date du 30 janvier 2024, le Conseil municipal a approuvé la convention de partenariat culturel entre la médiathèque du Pré Carré de la ville de Kervignac et la médiathèque Eugène Guillevic de la ville d'Hennebont.
Les médiathèques proposent aujourd'hui de compléter cette convention par le prêt d'œuvres de l'artothèque d'Hennebont et de jeux de société de la médiathèque de Kervignac.

Le projet d'avenant à la convention joint en annexe redéfinit les collections mutualisées. La charte de l'emprunteur de l'artothèque définissant les règles de conservation, de responsabilité et de reproduction des œuvres s'appliquera aux prêts d'œuvre en faveur de la médiathèque de Kervignac.

Entendu l'exposé de Michèle LE ROMANCER, 2ème Adjointe,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat culturel entre la médiathèque du Pré Carré de la ville de Kervignac et la médiathèque Eugène Guillevic de la ville d'Hennebont tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser Michèle LE ROMANCER, Adjointe aux Affaires Culturelles, à signer cette convention.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH